



RÈGLEMENT TECHNIQUE

CHAMPIONNATS DE DANSE JAZZ

SAISON 2017-2018



- CHAPITRE I

1.1 – LES CATEGORIES

Le Championnat de France de Danse Jazz prévoit :

- La catégorie Soliste
- La catégorie Duo
- La catégorie Groupe

1.2 – LES CLASSES D'AGES ET EPREUVES

Dans chaque catégorie de production sont définies les classes d'âges dans lesquelles doivent s'inscrire les candidats.

Les épreuves sont adaptées en fonction des classes d'âges.

Pour la saison 2017-2018, elles sont ainsi définies :

1.2.1 – Catégorie Solo :

Classes d'âges	Sous Classes d'âges	Année de naissance (Année civile)	Epreuves
Juvenile		2007 – 2008 – 2009	Variation imposée
Junior	Junior 1	2005 -2006	Variation imposée
	Junior 2	2003 -2004	Variation imposée
Youth		2000 – 2001-2002	Variation imposée + variation libre 2 mn maxi
Adulte		Nés en 1999 et avant	Variation imposée + variation libre 2 mn maxi

1.2.2 – Catégorie Duo

Le duo peut être mixte ou composé de 2 garçons ou de 2 filles.

Classes d'âges	Année de naissance (Année civile)	Epreuves
Youth	2000 – 2001-2002	Chorégraphie comprise entre 2 et 3 mn maxi
Adulte	Nés en 1999 et avant	Chorégraphie comprise entre 2 et 3 mn maxi

La durée de la prestation doit être comprise entre 2 et 3 mn maxi.

1.2.3 – Catégorie Groupe

Classes d'âges	Année de naissance (Année civile)	Epreuves
Juvenile	2007 – 2008 -2009	Chorégraphie comprise entre 2 et 3 mn maxi
Junior	2003 -2004	Chorégraphie comprise entre 2 et 3 mn maxi
	2005 – 2006	
Youth	2000 – 2001-2002	Chorégraphie comprise entre 3 et 4 mn maxi
Adulte	Nés en 1999 et avant	Chorégraphie comprise entre 3 et 4 mn maxi

Le groupe peut comprendre entre 4 et 12 danseurs maxi.

L'ensemble des danseurs constituant le groupe doivent obligatoirement être dans la même classe d'âge. Aucun mélange de classe d'âge n'est autorisé. Aucune dérogation à cette règle ne sera accordée.

1.3 – LES JUGES

Le jury est composé au minimum de 3 juges.

1.4 – LES CRITERES DE JUGEMENT

1.4.1 Catégorie Solo

Variation imposée -

Sur 20 points pour chaque critère et les coefficients respectifs suivants :

- **Technique : coefficient 4**
- **Interprétation : coefficient 3**
L'interprétation peut être définie par l'intention que l'on met dans le mouvement nuancé afin de faire ressentir une émotion et de donner corps à un personnage ; c'est la manière la plus juste possible d'incarner le propos chorégraphique, de s'approprier le langage chorégraphique.
- **Respect de la variation : coefficient 3**
Le respect de la variation doit permettre son appropriation avec une interprétation personnelle tout en respectant les aspects techniques. On entend par respect de la variation le respect des pas et de leur nombre, le respect des directions, des orientations et des déplacements, le respect de la musicalité.

Variation libre

Sur 20 points pour chaque critère suivant sans coefficient appliqué:

- **Composition chorégraphique**
Respect des fondamentaux, mise en espace, **choix musical et qualité du montage**, originalité, prise de risque.
Présence d'une identité Jazz
- **Technique**
Qualité du mouvement, appropriation du langage chorégraphique. Investissement du corps dans l'espace et le temps.
- **Interprétation**
Musicalité – Expressivité – Présence – Intériorité – Justesse du jeu du comédien.

1.4.2 Catégories Duo et Groupe

Sur 20 points pour chaque critère suivant sans coefficient appliqué:

- **Composition chorégraphique :**
Présence d'une idée et d'un propos chorégraphique, utilisation des fondamentaux, structure et clarté du propos chorégraphique, travail sur l'espace et le temps, choix et qualité du montage musical, originalité du propos, prise de risque
Présence d'une identité Jazz
- **Technique :**
Respect des fondamentaux, qualités et nuances du mouvement, investissement du corps dans l'espace et le temps.
- **Interprétation et coordination :**
Appropriation du langage chorégraphique, expressivité, présence, justesse et nuances, musicalité.

1.5 – ÉLÉMENTS DE SCÉNOGRAPHIE

1.5.1 – MUSIQUE (VARIATIONS LIBRES, DUOS ET GROUPES)

Elle est obligatoirement sur CD comportant une seule piste pour la musique utilisée. Sur le boîtier sont mentionnés le nom du candidat et de la structure, la catégorie et la classe d'âges.

1.5.2 - TENUE

Variation imposée : Tenue près du corps, sobre et sans accessoire – cheveux attachés :

- pantalon jazz, shorty noir + haut de couleur vive ou claire et près du corps : brassière, top ou justaucorps
- académique ou combi-short de couleur vive ou claire

Variation libre, duo et groupe : costume de scène approprié à la chorégraphie, mais devant rester conforme à la décence.

1.5.3 - LUMIÈRE

Toutes les prestations sont présentées pleins feux.

Pour les duos et groupes selon les possibilités du lieu de la compétition deux ambiances (chaude et froide) pourront être proposées.

1.5.4 - DECORS & ACCESSOIRES

Ils doivent être maniables et sans installations particulières. Ils seront obligatoirement conformes aux normes de sécurité en vigueur. Tous les éléments obligeant un nettoyage de la scène (eau, plumes, papiers, sable, terre, peinture.....) sont interdits.

1.6 – PÉNALITÉS ET MESURES DISCIPLINAIRES

Donnent lieu à pénalités :

- **Dépassement du temps imparti pour les variations libres** : - 0,25 point sur la note par tranche de 15 secondes.
- **Tenue non-conforme au règlement** : - 1 point sur la note finale

Par ailleurs, peuvent donner lieu à des mesures disciplinaires, sur intervention du Président du jury, le non-respect du présent règlement ou tout agissement inconvenant envers les organisateurs, le jury, les autres candidats ou le public. Ces mesures vont du simple avertissement au blâme et à la saisie de la commission disciplinaire de la FFD et pouvant entraîner le retrait d'un titre obtenu et/ou de la licence temporairement.



- CHAPITRE II

Le présent règlement élabore les règles du parcours sélectif et des Championnats départementaux, régionaux ou interrégionaux et de France de Danse Jazz.

2.1 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Être titulaire de la licence fédérale de la saison en cours ;
- Présenter obligatoirement le jour des compétitions : la licence fédérale accompagnée d'une pièce d'identité ;
- Les ressortissants étrangers peuvent, s'ils sont licenciés à la Fédération Française de Danse, participer aux compétitions. Ils sont classés à leur rang, mais ne peuvent pas accéder aux titres de champions départementaux, régionaux ou de France.

2.2 – LES TITRES

Le parcours compétitif décerne les titres suivants :

- **Champions départementaux**, à l'issue des Championnats départementaux ;
- **Champions régionaux ou interrégionaux** à l'issue des Championnats régionaux ou inter-régionaux ;
- **Champions de France**, à l'issue de la finale du championnat de France.

2.3 – LES SELECTIONS

2.2.1 Les championnats départementaux ne donnent lieu à aucune sélection pour les niveaux supérieurs pour la saison 2017.2018.

2.2.2 Les championnats régionaux et interrégionaux sont sélectifs pour le Championnat de France de Danse Jazz 2018

2.4 – ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

2.4.1 – LE CALENDRIER

Les dates et lieux des compétitions sont inscrits au calendrier fédéral sur le site internet : www.ffdanse.fr

- Les championnats départementaux devront avoir lieu avant **les 27/28 janvier 2018**.
- Les championnats régionaux et interrégionaux devront avoir lieu avant les **17/18 février 2018**.
- **Le Championnat de France se déroulera les 10 et 11 mars à Libourne (Gironde)**

2.4.2 - LES INSCRIPTIONS

Championnats départementaux :

Les inscriptions se font directement auprès des comités départementaux organisateurs.

Championnats régionaux et interrégionaux :

Les inscriptions sont closes trois semaines avant la date de la compétition régionale concernée.

Le dossier d'inscription est à télécharger sur le site internet fédéral www.ffdanse.fr – rubrique Danse artistique page « règlements et inscriptions » et à renvoyer à : champion.jazz@ffdanse.fr au plus tard trois semaines avant la date de la compétition régionale concernée.

2.4.3 - LES DROITS D'INSCRIPTION

Championnats départementaux, régionaux et interrégionaux :

Les droits d'inscription sont fixés par le comité organisateur et peuvent être **au maximum de :**

- 10,00 euros par soliste
- 20,00 euros par duo
- 30,00 euros par groupe

↳ Parallèlement à l'inscription, adresser un chèque libellé à l'ordre du comité organisateur auquel vous êtes rattaché à l'adresse précisée dans le fichier d'inscription, sur l'onglet « Adresses Comités Organisateurs ».

Avant d'établir le paiement, vérifier auprès du comité organisateur le montant demandé.

Championnat de France :

Les droits d'inscription sont de :

- 10,00 euros par soliste qualifié au championnat de France.
- 20,00 euros par duo qualifié au championnat de France.
- 30,00 euros par groupe qualifié au championnat de France.

Ils seront à régler après les qualifications, lors de la confirmation de participation.

☛ **Chèque libellé à l'ordre de la Fédération Française de Danse à adresser en même temps que l'inscription à : Fédération Française de Danse – 20 rue Saint Lazare - 75009 PARIS.**

Nota : En aucun cas les droits d'inscription ne pourront être remboursés.

2.4.4 - COMMANDE DE DVD DES VARIATIONS IMPOSÉES

Le DVD des variations imposées est à commander à la **Fédération Française de Danse – 20 rue Saint Lazare - 75009 PARIS.**

La demande est à faire sur papier libre en précisant vos coordonnées, accompagné d'un chèque de **35,00 euros** libellé à l'ordre de la Fédération Française de Danse.

2.5 – LES CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX

Ils sont ouverts à tous les licenciés du département organisateur.

2.5.1 – Passage des épreuves

Catégorie Soliste

Selon le nombre de danseurs inscrits, les candidats passeront les variations imposées **individuellement** soit en cas de force majeure 2 par 2 par catégorie.

L'ordre de passage sera défini en fonction de leur date de naissance, du plus jeune au plus âgé.

Les variations libres seront présentées individuellement.

Catégorie Duo et groupes

L'ordre de passage sera tiré au sort.

2.5.2 - Classement, Récompenses

Un classement général par catégorie et classe d'âge sera établi suivant les notes finales obtenues.

Les trois premiers se verront décerner dans l'ordre des places une médaille d'or, d'argent et de bronze.

Ce classement déterminera l'attribution des titres de champions départementaux.

Pour chaque catégorie et classe d'âges, le titre de **champion départemental** sera décerné au médaillé d'or et classé 1^{er}.

2.6 – LES CHAMPIONNATS RÉGIONAUX ET INTERRÉGIONAUX

Les championnats régionaux ou inter-régionaux sont sélectifs pour le championnat de France.

2.6.1 - Découpage territorial

Ils sont ouverts à tous les licenciés de la région ou de l'interrégion concernée selon un découpage territorial défini pour chaque département.

Les licenciés issus des départements concernés doivent obligatoirement passer les sélections dans les régions ou interrégions auxquelles ils sont rattachés. Aucune dérogation possible à cette règle.

QUALIFICATIONS INTER REGIONALES	REGIONS CONCERNÉES	DEPARTEMENTS CONCERNÉS
<p>Championnat régional Bretagne</p> <p>Date/Lieu : 27 janvier 2018 – Binic (22) Organisateur : Comité Régional Bretagne Contact : Gisèle Felin E mail : bretagne@ffdanse.fr Tel : 02 96 22 60 70</p>	Bretagne	22 – 29 – 35 – 56
<p>Championnat régional Pays de Loire</p> <p>Date/Lieu : 14 janvier 2018 – Olonne/Mer (85) Organisateur : CD Vendée Contact : Françoise Nomballais E mail : fnomballais@gmail.com Tel : 06.13.57.33.61</p>	Pays de Loire	44 – 49 – 53 – 72 - 85
<p>Championnat régional Nouvelle Aquitaine</p> <p>Date/Lieu : 14 janvier 2018 – Périgueux (24) Organisateur : CR Nouvelle Aquitaine Contact : Delphine Perrière E mail : delphine.perriere@orange.fr Tel : 06 07 55 29 82</p>	Nouvelle Aquitaine	16 – 17 - 19 – 23 - 24 – 33 – 40 – 47 – 64 – 65 – 79 – 86 - 87
<p>Championnat régional Occitanie</p> <p>Date/Lieu : 24 février 2018 – Thuir (66) Organisateur : CR Occitanie Contact : Corinne Astruc E mail : aude@ffdanse.fr Tel : 06 16 29 30 98</p>	Occitanie	09 – 11 - 12 – 30 - 31 – 32 – 34 – 46 – 47 – 48 – 66 – 81 - 82
<p>Championnat régional Sud Est</p> <p>Date/Lieu : 3 février 2018 - Istres Organisateur : CR PACA Contact : Annie Olive-Gauthier E mail : annie.gauthier-olive@orange.fr Tel : 06 76 60 17 49</p>	Provence Alpes Côte d'Azur, Corse, Monaco, Auvergne - Rhône- Alpes	04 – 05 – 06 – 13 – 2A – 2B – 83 – 84- 999 - 01 – 03 – 07 – 15 – 26 – 38 – 42 – 43 – 63 – 69 – 73 – 74
<p>Championnat interrégional Est</p> <p>Date/Lieu : 6 janvier 2018 à Villerupt (54) Organisateur : CR Grand-Est Contact : Mélanie Beck E mail : beck.melanie@wanadoo.fr Tel : 06 11 64 27 20</p>	Grand Est, Bourgogne, Franche- Comté	08 – 10 – 21 - 25 – 39 – 51 – 52 – 54 – 55 – 57- 58 – 67 – 68 – 70 – 71 – 88 – 89 – 90
<p>Championnat régional Normandie</p> <p>Date/Lieu : 4 février 2018 – Val de Reuil Organisateur : CR Normandie Contact : Dominique Laval E mail : normandie@ffdanse.fr Tel : 02 32 53 96 75</p>	Normandie	14 – 27 – 50 – 61 - 76
<p>Championnat interrégional Ile de France</p> <p>Date/Lieu : 21 janvier 2018 - Paris Organisateur : CR Ile de France Contact : Dominique Laval E mail : comitedanse.iledefrance@noos.fr Tel : 06 07 96 25 07</p>	Ile de France, Hauts de France, Centre Val de Loire, et DOM-TOM	02 – 18 – 28 – 36 – 37 – 41 – 45 – 59 – 60 – 62 – 75 – 77 – 78 – 80 – 91 – 92 – 93 – 94 – 95 – 971 – 972 – 973 – 974 – 976

2.6.2 – Le passage des épreuves

Catégorie Soliste

Selon le nombre de danseurs inscrits, les candidats passeront les variations imposées **individuellement** soit en cas de force majeure 2 par 2 par catégorie

L'ordre de passage sera défini en fonction de leur date de naissance, du plus jeune au plus âgé.

Les variations libres seront présentées individuellement.

Catégorie Duo et groupes

L'ordre de passage sera tiré au sort.

2.6.3 - Classement, Récompenses

Un classement général par catégorie et classe d'âges sera établi suivant les notes finales obtenues.

Les trois premiers se verront décerner dans l'ordre des places une médaille d'or, d'argent et de bronze.

Ce classement déterminera l'attribution des titres de champions régionaux ou inter-régionaux,

Pour chaque catégorie et classe d'âges le titre **de champion régional** ou **interrégional** sera décerné au médaillé d'or et classé 1^{er} à la condition qu'il y ait au minimum 2 candidats en lice.

Dans le cas d'un championnat interrégional, en plus du classement général, un classement par région représentée sera établi.

Si la région représentée dispose d'un comité régional FFDanse, ce dernier peut décerner le titre de champion de sa région en fonction du classement établi pour sa région.

Si la région représentée ne dispose pas de comité régional FFDanse, le classement de la région concernée ne peut en aucun cas donner lieu à délivrance de titre.

2.6.4 - Sélections pour le championnat de France

Pour chaque championnat sélectif, dans chaque catégorie et classe d'âge les solistes, duos et groupes ayant obtenu un titre de champion régional seront automatiquement sélectionnés pour le championnat de France. De plus dans les catégories duo et groupe toute chorégraphie ayant obtenu la note de 13/20 sera également sélectionnée au championnat de France.

Pour chaque région représentée, la sélection sera augmentée des solistes ayant obtenu la note éliminatoire de **13/20** à la variation imposée pour les juvéniles et les juniors, à la moyenne des 2 variations pour les youth et les adultes, à la chorégraphie pour les duos et les groupes.

Selon leur rang dans le classement et dans la limite **de 20% des candidats présents** de la catégorie.

(Exemple pour 15 compétiteurs de la même région inscrits dans une même catégorie, seront sélectionnés au maximum les 3 premiers dans le classement à condition qu'ils aient obtenu une note minimum de 13/20 (soit $15 \times 20\% = 3$). Si ce nombre est décimal, le nombre entier)

2.7 – CHAMPIONNAT DE FRANCE

2.7.1 – Le passage des épreuves

Pour toutes les catégories, les épreuves seront identiques à celles des qualifications :

Catégorie Soliste

Les candidats passeront les variations imposées individuellement.

L'ordre de passage sera défini en fonction de leur date de naissance, du plus jeune au plus âgé.

Les variations libres seront présentées individuellement.

Catégorie Duo et groupes

L'ordre de passage sera tiré au sort.

2.7.2 - Classement et Récompenses

Pour chaque catégorie et classe d'âges :

Un classement sera établi par le jury suivant les notes obtenues, avec attribution d'une médaille d'or pour le 1^{er}, d'une médaille d'argent pour le 2^{ème} et d'une médaille de bronze pour le 3^{ème}.

Le titre de Champion de France sera décerné aux médaillés d'Or et classés 1^{er}.

